

ment demandé par cette motion, a directement trait à la question dont il s'agit.

SIR CHARLES TUPPER : Les documents ne sont pas volumineux et ils seront prochainement soumis à la Chambre. Il y a, je dois le dire, une grande diversité d'opinions sur la question dont il s'agit, non-seulement parmi les membres du comité des chemins de fer, mais aussi parmi les ingénieurs distingués qui ont été appelés à exprimer leur opinion devant le comité. L'honorable chef de l'opposition sait très bien qu'un ingénieur dans lequel il a une très-grande confiance, sentiment que je partage avec l'honorable monsieur et la Chambre—monsieur Page, ingénieur en chef du Canada—est opposé à la construction de ce pont. D'autre part, monsieur Walter Shanly, ingénieur également distingué, a une opinion toute contraire à celle de monsieur Page. En présence de ce conflit d'opinions—les opinions de l'un et l'autre ingénieur ayant beaucoup de poids—le gouvernement a jugé nécessaire d'avoir recours à une tierce-partie pour résoudre la question. De fait, le gouvernement a pris avec le comité l'engagement de s'assurer les services de quelqu'autre ingénieur habile, et, après investigation et examen, de prendre une décision conforme aux intérêts du pays. Or, il était fort difficile de trouver un ingénieur possédant la confiance du gouvernement et acceptable, en même temps, aux auteurs de ce projet. On fit choix du colonel Gzowski, non-seulement parce qu'il est homme à donner une opinion indépendante et impartiale, mais parce qu'il était acceptable aux auteurs du projet. La question lui fut déferée, et j'ai été un peu surpris d'entendre le chef de l'opposition dire que le colonel Gzowski n'est pas ingénieur. Je crois, au contraire, que, par tout le Canada, on considère le colonel Gzowski comme un ingénieur distingué. Le fait même qu'il a pu construire le pont international à Buffalo est une preuve de sa capacité comme ingénieur hydrographe distingué. En tout cas, on l'a choisi dans l'idée qu'il pouvait donner une opinion précieuse sur la question. L'honorable monsieur ne doit pas oublier que, sur le point principal de la question, le colonel Gzowski est d'accord avec monsieur Page pour l'opinion duquel l'honorable monsieur professe un si grand respect. Le gouvernement était donc obligé de tenir compte des recommandations con-

tenues dans le rapport du colonel Gzowski, recommandations qui lui semblaient, du reste, judicieuses. Aussi nous nous sommes empressés d'adopter le rapport et de le mettre entre les mains des auteurs du projet. Le gouvernement hésita d'autant moins à adopter le rapport du colonel Gzowski, qu'il déclarait acceptable la construction d'un pont à ce point du Saint-Laurent, et que les frais qu'elle entraînerait n'étaient pas assez considérables pour empêcher l'exécution de cette entreprise. Il déclarait que les frais additionnels qu'entraînerait la construction d'un pont de hautes palées seraient très insignifiants, si même ils se présentaient—car il faut tenir compte de l'entretien d'un pont tournant—et qu'il n'y aurait aucune difficulté à éviter toutes les principales objections à l'établissement d'un pont sur le Saint-Laurent, à cet endroit, en prenant ce moyen. En présence de ces faits, le gouvernement a adopté le rapport et les opinions du colonel Gzowski sur cette question et s'est mis immédiatement en communication avec les auteurs du projet, les informant que, dans les circonstances, il ne pouvait autoriser la construction d'un pont tournant, mais que la construction d'un pont conforme au plan indiqué serait autorisée, le gouverneur en conseil devant, au préalable, approuver les plans et le choix de l'emplacement.

M. ANGLIN : Il semble admis que le document publié par tous les journaux du Canada était une copie conforme du rapport du colonel Gzowski sur cette question. S'il en est ainsi, je puis dire que ce rapport contient de curieuses déclarations. Il me semble conclure à condamner l'établissement d'un pont à cet endroit. Après avoir prouvé à son entière satisfaction qu'on ne devrait pas construire de pont à cet endroit, le colonel Gzowski en arrive à la conclusion assez étrange qu'on peut, sans inconvénient, y établir un pont de hautes palées. Il dit, entr'autres, que l'une des objections au pont projeté est que les piliers se trouveront à toucher le chenal des vapeurs dans les endroits où ce chenal est tortueux, que le courant est très rapide et que les vapeurs qui le descendent sont difficiles à manœuvrer. Il dit encore que la ligne du courant, à ce point particulier, ne se trouve pas parallèle à la ligne des piliers du pont ; en un mot, il arrive à la conclu-